

HAUSSE DU TAUX MOYEN DE COTISATION A LA CSST

Le 20 mai dernier, le conseil d'administration de la CSST a fixé à 2 180,9 millions de dollars les besoins à couvrir dans la tarification 2005, ce qui correspond à un taux moyen de cotisation de 2,27 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Cette masse salariale cotisable en 2005 est estimée à 96 milliards de dollars.

Il s'agit d'une troisième hausse consécutive du taux moyen de cotisation. Voici d'ailleurs l'évolution du taux moyen de cotisation au cours des cinq dernières tarifications :

	2001	2002	2003	2004	2005
Taux moyen de cotisation	1,90 \$	1,85 \$	1,93 \$	2,15 \$	2,27 \$

Finalement, le taux moyen de cotisation peut être ventilé en fonction de chacun des éléments de besoins financiers qui le composent :

	Besoins financiers (en millions \$)	Taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale cotisable
Éléments du taux de base		
Programme de réparation	1 350,9	1,41
Programme <i>Pour une maternité sans danger</i>	160,8	0,16
Programmes de prévention	101,1	0,11
Frais d'administration	327,7	0,34
Financement des tribunaux administratifs	44,4	0,05
Créances douteuses	32,0	0,03
Rythme d'encaissement	(22,0)	(0,02)
Sous-total	1 994,9	2,08
Éléments de capitalisation		
Déficit consolidé du 01-01-2000	104,1	0,11
Écarts relatifs au taux de rendement réel	60,0	0,06
Surplus relatifs aux besoins financiers de l'année courante pour les exercices 2001 à 2003	(48,5)	(0,05)
Déficits relatifs aux besoins financiers des années antérieures	63,7	0,06
Déficit de nature exceptionnelle	6,7	0,01
Sous-total	186,0	0,19
TOTAL	2 180,9	2,27

Source : CSST – Vice-présidence aux finances.